

## INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### « Tout ce vous voulez savoir sur la fibre optique » : l'IBPT l'explique avec un nouveau site Internet

**Bruxelles, le 7 décembre 2021 – À l'instar de nos pays voisins, le déploiement de la fibre optique dans notre pays est actuellement en plein essor. Un déploiement aussi massif soulève pour beaucoup des questions notamment sur la technologie, les possibilités, les droits et les obligations. C'est pourquoi l'IBPT a créé le site Internet [www.infofibre.be](http://www.infofibre.be) qui vise à informer différents groupes cibles sur la fibre optique et son déploiement.**

Le site Internet s'inscrit dans la perspective de l'objectif de la Commission européenne d'encourager le déploiement de réseaux à très haute capacité. En effet, l'Europe vise à ce que tous les citoyens disposent d'un accès à l'Internet à des vitesses de l'ordre du gigabit par seconde d'ici 2030 et la fibre optique joue un rôle important à cet égard.

Les différents groupes cibles ont des questions différentes, c'est pourquoi [www.infofibre.be](http://www.infofibre.be) traite de différents aspects du déploiement de la fibre optique.

Pour les utilisateurs intéressés, la technologie est expliquée et le site Internet présente une liste de fournisseurs de services de fibre optique, tant pour les utilisateurs résidentiels que non résidentiels. Il répond également aux questions que l'on peut se poser lorsqu'un opérateur de fibre optique déploie son réseau de fibre optique dans la rue, sur les façades ou dans les immeubles à appartements. En effet, tant les opérateurs que les propriétaires de bâtiments ont certains droits et obligations. Ainsi, dans les immeubles à appartements, le déploiement d'un réseau de fibre optique représente parfois un défi pour les opérateurs parce que les syndicats et les propriétaires ne connaissent pas suffisamment leurs droits et leurs obligations. Les opérateurs peuvent alors subir des retards de déploiement importants et peuvent même parfois renoncer à connecter un immeuble. Le site Internet explique la réglementation en la matière afin que toutes les parties concernées soient correctement informées.

Les opérateurs trouveront sur le site Internet non seulement des informations sur leurs droits et obligations en tant qu'opérateurs de télécommunications, mais aussi un aperçu des procédures d'octroi de permis, qui diffèrent selon les régions. Des informations sont également fournies sur les possibilités qui s'offrent à eux pour utiliser les infrastructures (comme les gaines) gérées par des autres services d'utilité publique (électricité, gaz, etc.) pour y installer la fibre optique.

Le site Internet s'adresse également aux autorités publiques, notamment aux villes et aux communes. Celles-ci ont en effet un rôle important à jouer pour favoriser un déploiement harmonieux et non discriminatoire de la fibre optique. Avec ce site Internet, l'IBPT veut les sensibiliser à l'importance de la fibre optique et à la spécificité de ce déploiement massif. Étant donné que plusieurs opérateurs vont déployer de la fibre optique, une approche non discriminatoire est indispensable. Par ailleurs, en adoptant une approche suffisamment souple et transparente dans les procédures d'octroi de permis, les communes et les villes peuvent contribuer à réduire la complexité administrative pour les opérateurs et ainsi réduire les délais de déploiement. L'IBPT formule donc sur le site Internet un certain nombre de recommandations à l'intention des villes et des communes.

Tout comme le déploiement de la fibre optique dans notre pays, ce site Internet est un projet évolutif. Dans une phase ultérieure, le site Internet sera complété par une carte de la Belgique sur laquelle le déploiement de la fibre optique FTTH (Fiber To The Home ou la fibre jusqu'au domicile) sera représenté visuellement. L'IBPT invite tous les groupes cibles concernés à lui communiquer leurs réactions, afin que le site Internet puisse encore être enrichi.

Pour plus d'informations :



**Jimmy Smedts** | Porte-parole

**Institut belge des services postaux et des télécommunications**

Bâtiment Ellipse C | Boulevard du Roi Albert II 35 boîte 1 | 1030  
Bruxelles

**T** +32 2 226 88 22 | **M** +32 478 63 91 82 | **www.ibpt.be**

